

Département
du BAS-RHIN

COMMUNE DE VENDENHEIM

Nombre de
Conseillers élus
29

Conseillers
en fonction
29

Conseillers
présents
24

D26 01 26-01

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal
convoqué régulièrement le 16 janvier 2026**

Séance 26 janvier 2026

Sous la présidence du Maire, M. Philippe PFRIMMER

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux suivants :

Pierre SCHWARTZ - Guy JUNG - Claudine WEBER - Michel DENEUX - Jean-Pierre LE LOUP
- Valérie MUSSO - Véronique ESCHBACH - Philippe MEDER - Marie-Odile KRIEGEL -
Monique SIFFERT - Nathalie HALTER - Raymond FEUCHT - Christine HEPP - Christophe
CHARLIER - Sandrine KUNTZMANN - Christophe HAREAU - Marc KLUGHERTZ - Nathalie
SPANO - Cédric SCHAUZY - Thierry NOVAIS - Elisabeth HAMON - Denis SCHAEFFER -
Muriel UGUET

Etaient absents avec procuration :

Cathie GNEITING donne procuration à Philippe PFRIMMER
Caroline KIM donne procuration à Claudine WEBER
Lionel BRECKLE donne procuration à Pierre SCHWARTZ
Adrien ACQUAFRESCA donne procuration à Guy JUNG

Etait absente sans procuration :

Anne DEMELT

Secrétaire de séance : Claudine WEBER

**Choix du déléguataire pour la gestion de l'Accueil Collectif de Mineurs (ACM)
périscolaire et extrascolaire « La Buissonnière » pour les enfants
de 3 à 11 ans de Vendenheim**

M. le Maire présente le point.

L'accueil périscolaire et extrascolaire constitue un service public de proximité essentiel pour les familles. Il participe à la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, contribue au développement social et éducatif de l'enfant et concourt à l'amélioration de la qualité du cadre de vie des Fédinois.

La mise en œuvre de ce service important repose sur des compétences spécifiques, tant en matière d'encadrement que de gestion administrative, humaine et juridique. Elle implique également un suivi strict et permanent des normes sanitaires, sociales et réglementaires applicables aux accueils collectifs de mineurs.

Pour ces différentes raisons, la commune de Vendenheim a fait le choix, depuis de nombreuses années de confier la gestion de ce service à un professionnel extérieur spécialisé, disposant d'un savoir-faire reconnu et de compétences éprouvées dans ce domaine.

Cette organisation donnant satisfaction, le Conseil municipal, par délibération du 3 mars 2025, a approuvé le principe du recours à une nouvelle délégation de service public pour la gestion de son service périscolaire et extrascolaire destiné aux enfants âgés de 3 à 11 ans.

Cette délibération a permis le lancement d'une procédure de consultation visant à assurer la continuité du service à l'issue du contrat en cours, lequel arrivera à échéance le 31 août 2026.

La procédure de consultation étant désormais achevée, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le choix formulé par la Commission de Délégation de Service Public (CDSP), à l'issue de l'analyse des candidatures et des offres.

Dans sa séance du 1^{er} décembre 2025, la CDSP a proposé de retenir l'offre présentée par l'association OPAL pour assurer la gestion de la structure d'Accueil Collectif de Mineurs de Vendenheim « La Buissonnière » à compter du 1^{er} septembre 2026 et jusqu'au 31 août 2029. Le contrat pourra être renouvelé à deux reprises pour une durée d'un an chacune, par reconduction expresse.

Le projet de contrat prévoit par ailleurs les évolutions possibles de la structure « La Buissonnière », notamment la création d'une extension ainsi qu'une organisation et une gestion en deux entités distinctes : l'une dédiée aux enfants de 3 à 6 ans et l'autre aux enfants de 7 à 11 ans.

Chaque Conseiller Municipal a été destinataire du compte-rendu de la procédure et de l'analyse des candidatures établie par la CDSP, justifiant le choix proposé et indiquant l'économie générale du contrat.

Il ressort de l'analyse des candidatures et des offres que la proposition présentée par l'association OPAL est la mieux-disante. Le détail de la notation des trois candidats est résumé ci-dessous :

	AGES	ALEF	OPAL
Valeur technique (Note sur 70)	40	58	52
Modalités financières (Note sur 30)	29,56	18,62	27,40
Total (Note sur 100)	69,56	76,62	79,40
Classement	3	2	1

Il est donc proposé au Conseil Municipal, d'approuver, l'offre de l'OPAL comme le propose la Commission de Délégation de Service Public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L1411-1 à L1411-19 et L2121-29,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du 3 mars 2025 approuvant le recours à une Délégation de Service Public pour la gestion de l'ACM pour les enfants de 3 à 11 ans,

Vu le compte-rendu de la procédure et de l'analyse des candidatures de la Commission de Délégation du Service Public,

CONSIDERANT qu'il ressort de l'analyse que l'offre de **l'association OPAL** est la plus adaptée aux besoins de la Commune sur la base des critères objectifs définis dans le cadre de la consultation publique,

- **Approuve** l'attribution de la Délégation de Service Public pour la gestion de l'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) périscolaire et extrascolaire des enfants de 3 à 11 ans de Vendenheim « La Buissonnière » à l'association OPAL,
- **Approuve** le contrat proposé et leurs annexes,
- **Autorise** M. le Maire, ou son représentant, à signer le contrat de Délégation de Service Public et les documents afférents, pour la gestion de l'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) périscolaire et extrascolaire des enfants de 3 à 11 ans de Vendenheim « La Buissonnière » avec **l'association OPAL**.

Vendenheim, le 29 janvier 2026


Secrétaire de séance
Claudine WEBER


MAIRIE DE VENDENHEIM
57440
BAS-RHIN


Le Maire
Philippe PFRIMMER

Département
du BAS-RHIN

COMMUNE DE VENDENHEIM

Nombre de
Conseillers élus
29

Conseillers
en fonction
29

Conseillers
présents
24

D26 01 26-02

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal convoqué régulièrement le 16 janvier 2026

Séance 26 janvier 2026

Sous la présidence du Maire, M. Philippe PFRIMMER

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux suivants :

Pierre SCHWARTZ - Guy JUNG - Claudine WEBER - Michel DENEUX - Jean-Pierre LE LOUP - Valérie MUSSO - Véronique ESCHBACH - Philippe MEDER - Marie-Odile KRIEGEL - Monique SIFFERT - Nathalie HALTER - Raymond FEUCHT - Christine HEPP - Christophe CHARLIER - Sandrine KUNTZMANN - Christophe HAREAU - Marc KLUGHERTZ - Nathalie SPANO - Cédric SCHAULY - Thierry NOVAIS - Elisabeth HAMON - Denis SCHAEFFER - Muriel UGUET

Etaient absents avec procuration :

Cathie GNEITING donne procuration à Philippe PFRIMMER
Caroline KIM donne procuration à Claudine WEBER
Lionel BRECKLE donne procuration à Pierre SCHWARTZ
Adrien ACQUAFRESCA donne procuration à Guy JUNG

Etais absente sans procuration :

Anne DEMELT

Secrétaire de séance : Claudine WEBER

Convention d'occupation du domaine public pour des réseaux souterrains

M. le Maire présente le point.

La société InfraCo1 est un opérateur de télécommunication au sens des dispositions de l'article L.33-1 du Code des postes et des communications électroniques, l'autorisant à déployer et exploiter un réseau de communications électroniques.

Cette société a acquis le 20 décembre 2024 auprès de la société SANEF, un réseau de télécommunication dont l'un est équipé d'un câble de fibres optiques noires sur l'axe Paris - Strasbourg dont une partie traverse en sous-sol et tréfonds des chemins ou parcelles situés sur Vendenheim.

Les parcelles concernées sont dans le domaine privé communal dont vous trouverez le détail ainsi que le plan d'occupation en annexes de la délibération.

Afin de régulariser l'occupation de ces infrastructures sur le domaine public, il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter une convention d'occupation encadrant les droits et obligations respectifs des parties.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

Vu la demande formulée par la société Infraco1,

Vu le Code des postes et des communications électroniques,

Vu la liste des parcelles concernées et le plan d'occupation des sols joints en annexe,

Vu le projet de convention d'occupation du domaine public joint en annexe,

- **Approuve** le projet de convention d'occupation du domaine public avec la société Infraco1,
- **Autorise** M. le Maire à signer cette convention et tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Vendenheim, le 29 janvier 2026

Secrétaire de séance,

Claudine WEBER

Le Maire

Philippe PFRIMMER



Département
du BAS-RHIN

COMMUNE DE VENDENHEIM

Nombre de
Conseillers élus
29

Conseillers
en fonction
29

Conseillers
présents
24

D26 01 26-03

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal convoqué régulièrement le 16 janvier 2026

Séance 26 janvier 2026

Sous la présidence du Maire, M. Philippe PFRIMMER

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux suivants :

Pierre SCHWARTZ - Guy JUNG - Claudine WEBER - Michel DENEUX - Jean-Pierre LE LOUP - Valérie MUSSO - Véronique ESCHBACH - Philippe MEDER - Marie-Odile KRIEGEL - Monique SIFFERT - Nathalie HALTER - Raymond FEUCHT - Christine HEPP - Christophe CHARLIER - Sandrine KUNTZMANN - Christophe HAREAU - Marc KLUGHERTZ - Nathalie SPANO - Cédric SCHAULY - Thierry NOVAIS - Elisabeth HAMON - Denis SCHAEFFER - Muriel UGUET

Etaient absents avec procuration :

Cathie GNEITING donne procuration à Philippe PFRIMMER
Caroline KIM donne procuration à Claudine WEBER
Lionel BRECKLE donne procuration à Pierre SCHWARTZ
Adrien ACQUAFRESCA donne procuration à Guy JUNG

Etais absente sans procuration :

Anne DEMELT

Secrétaire de séance : Claudine WEBER

Subvention vélo

M. le Maire présente le point.

La Commune a délibéré le 21 mars 2016 pour poser les bases juridiques d'une aide financière versée aux habitants pour l'acquisition d'un vélo classique ou à assistance électrique afin de les encourager à pratiquer des déplacements « doux », vertueux pour la santé et le développement durable, deux axes majeurs des politiques publiques menées à Vendenheim.

Cette délibération a ensuite été prolongée et complétée par les délibérations du 5 décembre 2016 et du 1^{er} juin 2020.

Cette dernière indique une durée de validité en lien avec le mandat actuel 2020-2026.

Il est proposé au Conseil Municipal de prolonger les dispositions prévues dans la délibération du 1^{er} juin 2020 jusqu'au 30 septembre 2026.

Ce délai supplémentaire permettra aux nouveaux conseillers municipaux, élus en mars 2026, de disposer du temps nécessaire pour poser les bases d'éventuelles modifications de cette politique publique sans pénaliser les Fédinois qui achèteraient un vélo dans les jours qui suivent la fin du mandat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

Vu les délibérations du 21 mars 2016, du 5 décembre 2016 et du 1^{er} juin 2020,

Vu le BP 2026 et les crédits disponibles au chapitre 65 « autres charges de gestion courante » pour permettre le versement de ces subventions aux Fédinois,

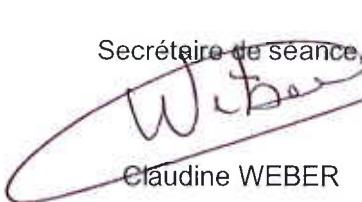
CONSIDERANT qu'il convient de réduire l'utilisation de la voiture afin de diminuer la pollution atmosphérique et sonore et que l'utilisation du vélo est particulièrement adaptée à de nombreux trajets du quotidien,

CONSIDERANT que la politique d'aide à l'acquisition de vélo classiques ou à assistance électrique à Vendenheim est en place sans interruption depuis 2016 et qu'elle rencontre un succès auprès des Fédinois,

CONSIDERANT la nécessité de donner un délai aux futurs élus sans pénaliser les Fédinois qui se porteraient acquéreurs de vélos dans les jours qui suivent la fin du mandat actuel,

- **Approuve** la prolongation des dispositions de la délibération du 1^{er} juin 2020 jusqu'au 30 septembre 2026,
- **Autorise** M. le Maire ou son représentant à signer les conventions et à mandater les participations financières qui en découlent

Vendenheim, le 29 janvier 2026

Secrétaire de séance,

Claudine WEBER

Le Maire

Philippe PFRIMMER



Département
du BAS-RHIN

COMMUNE DE VENDENHEIM

Nombre de
Conseillers élus

29

Conseillers
en fonction

29

Conseillers
présents

24

D26 01 26-04

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal convoqué régulièrement le 16 janvier 2026

Séance 26 janvier 2026

Sous la présidence du Maire, M. Philippe PFRIMMER

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux suivants :

Pierre SCHWARTZ - Guy JUNG - Claudine WEBER - Michel DENEUX - Jean-Pierre LE LOUP - Valérie MUSSO - Véronique ESCHBACH - Philippe MEDER - Marie-Odile KRIEGEL - Monique SIFFERT - Nathalie HALTER - Raymond FEUCHT - Christine HEPP - Christophe CHARLIER - Sandrine KUNTZMANN - Christophe HAREAU - Marc KLUGHERTZ - Nathalie SPANO - Cédric SCHAULY - Thierry NOVAIS - Elisabeth HAMON - Denis SCHAEFFER - Muriel UGUET

Etaient absents avec procuration :

Cathie GNEITING donne procuration à Philippe PFRIMMER

Caroline KIM donne procuration à Claudine WEBER

Lionel BRECKLE donne procuration à Pierre SCHWARTZ

Adrien ACQUAFRESCA donne procuration à Guy JUNG

Etait absente sans procuration :

Anne DEMELT

Secrétaire de séance : Claudine WEBER

Subvention exceptionnelle pour l'association « Les enfants des rues de Pondichéry »

M. le Maire présente le point.

Le Conseil Municipal des Jeunes mène depuis plusieurs années des actions de solidarité en partenariat avec l'association « Les enfants des rues de Pondichéry ».

Cette association créée en 2001, dont le but est de venir en aide aux enfants en situation de vulnérabilité dans la ville de Pondichéry située dans le sud de l'Inde.

Cette association, animée uniquement par des bénévoles, intervient dans plusieurs régions de France pour lever des fonds, au profit de trois ONG indiennes, basées à Pondichéry, gestionnaires de foyer pour enfants abandonnés et pour enfants handicapés mentaux.

En Alsace, une représentante locale organise des actions de solidarité auxquelles participent depuis plusieurs années les élus du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) de Vendenheim.

Récemment, dans le cadre des animations « Noël au village », des soupes de potiron ont été fabriquées et vendues par les représentants du CMJ.

Les bénéfices réalisés, d'un montant de 524 €, ont été remis récemment à l'association « Les enfants des rues de Pondichéry ».

Ces actions locales de solidarité permettent de développer chez les jeunes Fédinois les valeurs d'humanisme et de partage chères à la municipalité. Afin de maintenir cette dynamique locale, la municipalité souhaite abonder cette action de solidarité à travers une subvention complémentaire du même montant.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle de 524 € au profit de l'association « les enfants des rues de Pondichéry ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

VU la demande formulée par l'association,

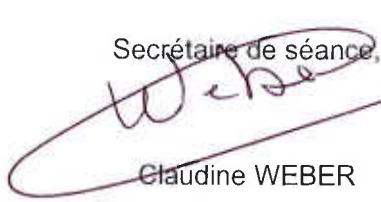
VU l'inscription au Budget Primitif 2026 de crédits disponibles à l'article 65748 pour permettre le versement de la subvention,

VU le BP 2026,

CONSIDERANT l'intérêt de ces actions locales de solidarité auxquelles participent les élus du CMJ de Vendenheim,

- **Approuve** le versement d'une subvention de 524 € à l'association « les enfants des rues de Pondichéry »,
- **Autorise** M. le Maire à procéder au mandatement de la subvention.

Vendenheim, le 29 janvier 2026


Secrétaire de séance,
Claudine WEBER


Le Maire,
Philippe PFRIMMER



Département
du BAS-RHIN

COMMUNE DE VENDENHEIM

Nombre de
Conseillers élus
29

Conseillers
en fonction
29

Conseillers
présents
24

D26 01 26-05

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal convoqué régulièrement le 16 janvier 2026

Séance 26 janvier 2026

Sous la présidence du Maire, M. Philippe PFRIMMER

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux suivants :

Pierre SCHWARTZ - Guy JUNG - Claudine WEBER - Michel DENEUX - Jean-Pierre LE LOUP - Valérie MUSSO - Véronique ESCHBACH - Philippe MEDER - Marie-Odile KRIEGEL - Monique SIFFERT - Nathalie HALTER - Raymond FEUCHT - Christine HEPP - Christophe CHARLIER - Sandrine KUNTZMANN - Christophe HAREAU - Marc KLUGHERTZ - Nathalie SPANO - Cédric SCHAULY - Thierry NOVAIS - Elisabeth HAMON - Denis SCHAEFFER - Muriel UGUET

Etaient absents avec procuration :

Cathie GNEITING donne procuration à Philippe PFRIMMER
Caroline KIM donne procuration à Claudine WEBER
Lionel BRECKLE donne procuration à Pierre SCHWARTZ
Adrien ACQUAFRESCA donne procuration à Guy JUNG

Etais absente sans procuration :

Anne DEMELT

Secrétaire de séance : Claudine WEBER

Vente d'un terrain à Alsace Habitat

M. le Maire présente le point.

Dans le cadre de la réalisation du lotissement « Muehlbaechel », la Commune souhaite vendre une emprise foncière de 41,9 ares à Alsace Habitat pour la création d'une résidence seniors de 30 logements.

En effet, la Commune est propriétaire de différentes parcelles situées « chemin du ruisseau » classées en zone IAU A2 au PLU de l'Eurométropole.

Ces parcelles, dont le détail figure ci-dessous, ne sont pas affectées à un service public et relèvent donc du domaine privé de la commune de Vendenheim.

Des discussions ont eu lieu avec le bailleur « Alsace Habitat » et il a été convenu la cession de ces parcelles au prix de 620 000 € nets vendeur.

Il est précisé que la Commune procèdera aux travaux nécessaires sur les réseaux et la voirie pour viabiliser cet espace.

S'agissant d'une vente, le service des Domaines a été saisi par la Commune et a convenu que le prix de vente négocié avec le bailleur n'appelait pas d'observation de sa part.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la cession de ces parcelles aux conditions indiquées ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

CONSIDERANT la proposition financière du bailleur « Alsace Habitat »,

VU l'avis du Domaine du 9 décembre 2025,

- Autorise** M. le Maire ou son représentant à vendre une parcelle de 41,9 ares dont les références cadastrales sont référencées ci-dessous pour un montant de 620 000 € nets vendeurs.

Section	Parcelles	Adresse/Lieudit	Superficie (en ares)	Emprise prélevée	Zonage
9	273/14	AUF DER KLEINEN BUEHN	13,11	10,74	IAUA2
	13		1,04	0,93	
	271/9		0,85	0,24	
	269/8		0,72	0,05	
	12		1,04	0,9	
	11		1,04	0,99	
	10		1,55	1,41	
	267/7		0,97	0,06	
	265/5		0,40	0,02	
	4		0,57	0,56	
	3		0,55	0,55	
	263/2		5,32	2,97	
	261/1		1,97	0,81	
51**	154*	CHEMIN RURAL	2,21	0,91	
	363/32	VILLAGE	9,54	5,45	
	33		18,28	9,64	
	365/36		4,36	3,49	
	361/43	RUE BASSE	3,96	2,00	
	NC	NC	NC	0,08	
	NC	NC	NC	0,07	
	NC	NC	NC	0,03	
			TOTAL	67,48	41,90

- Précise** que les travaux de viabilisation du terrain en lien avec la voirie et les réseaux seront réalisés par la Commune,
- Précise** que les frais d'actes à venir seront à la charge de l'acquéreur,

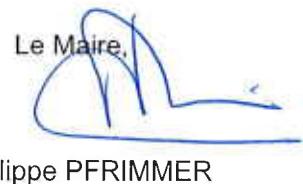
- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents nécessaires, y compris les actes de vente.

Vendenheim, le 29 janvier 2026

Secrétaire de séance,

Claudine WEBER



Le Maire,

Philippe PFRIMMER

Département
du BAS-RHIN

COMMUNE DE VENDENHEIM

Nombre de
Conseillers élus

29

Conseillers
en fonction

29

Conseillers
présents

24

D26 01 26-06

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal
convoqué régulièrement le 16 janvier 2026**

Séance 26 janvier 2026

Sous la présidence du Maire, M. Philippe PFRIMMER

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux suivants :

Pierre SCHWARTZ - Guy JUNG - Claudine WEBER - Michel DENEUX - Jean-Pierre LE LOUP - Valérie MUSSO - Véronique ESCHBACH - Philippe MEDER - Marie-Odile KRIEGEL - Monique SIFFERT - Nathalie HALTER - Raymond FEUCHT - Christine HEPP - Christophe CHARLIER - Sandrine KUNTZMANN - Christophe HAREAU - Marc KLUGHERTZ - Nathalie SPANO - Cédric SCHAULY - Thierry NOVAIS - Elisabeth HAMON - Denis SCHAEFFER - Muriel UGUET

Etaient absents avec procuration :

Cathie GNEITING donne procuration à Philippe PFRIMMER

Caroline KIM donne procuration à Claudine WEBER

Lionel BRECKLE donne procuration à Pierre SCHWARTZ

Adrien ACQUAFRESCA donne procuration à Guy JUNG

Etait absente sans procuration :

Anne DEMELT

Secrétaire de séance : Claudine WEBER

**Acquisition et classement des espaces verts et des jardins familiaux de la
tranche 2 du lotissement « Les Portes du Kochersberg »**

M. le Maire présente le point.

La Société d'Aménagement et d'Equipement de la Région de Strasbourg (SERS) a réalisé à Vendenheim la 2^{ème} tranche d'un lotissement dénommé « Les Portes du Kochersberg », autorisé par le permis d'aménager n°67506 11 V0001 du 26 avril 2012, modifié le 30 décembre 2013, le 25 juillet 2017 et le 15 mai 2018.

Le permis d'aménager a fait l'objet d'une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux le 6 juin 2024.

Par courrier du 18 juillet 2024, la SERS a demandé l'intégration de l'ensemble des espaces publics (voirie et accessoires tel que les noues d'infiltration) de cette opération dans le domaine public de l'Eurométropole de Strasbourg qui a délibéré en ce sens le 19 décembre 2025.

Pour information au Conseil Municipal, les espaces concernés sont les voies de desserte, ainsi que leurs accessoires. Ils sont aménagés et ouverts à la circulation publique. Il s'agit des rues Léo Schnug, Charles Spindler, Hans Arp, Henri Loux, de l'allée Gustave Doré et d'un tronçon de la rue du Vignoble.

A côté de ces espaces qui relèvent de la compétence de l'EMS, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le devenir des jardins familiaux de la tranche 2.

Conformément aux termes du traité de concession, ces derniers font l'objet d'une acquisition par la Commune, à l'euro symbolique et constitueront du domaine privé communal.

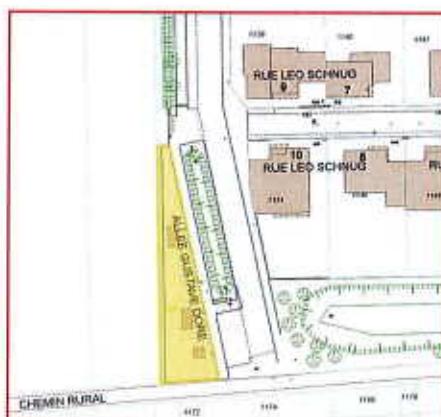
Pour mémoire, les jardins familiaux de la tranche 1 ont déjà fait l'objet d'une délibération similaire le 6 décembre 2021.

Pour la tranche 2, les biens et droits immobiliers concernés, sont cadastrés comme suit :

- Section 46 n°1160 avec 7 ares et 93 centiares



- Section 46 n°1161 avec 3 ares et 49 centiares



Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver l'intégration de ces parcelles dans le domaine privé de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

Vu le permis d'aménager n°67506 11 V0001 du 26 avril 2012 et ses modifications successives,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 6 décembre 2021 relative à la tranche 1,

Vu la délibération de l'Eurométropole de Strasbourg du 19 décembre 2025 qui acte l'intégration dans le domaine public eurométropolitain des espaces publics attenants aux jardins familiaux de la tranche 2 du lotissement « Les portes du Kochersberg » (voiries et accessoires telles que les noues d'infiltration),

CONSIDERANT que l'aménagement de la tranche 2 du lotissement « Les Portes du Kochersberg » est désormais achevée et qu'il convient de procéder à l'acquisition des parcelles utilisées comme jardins familiaux,

- **Approuve** l'acquisition à l'euro symbolique (l'acquéreur est dispensé du versement du prix d'un euro), auprès de la SERS, des parcelles cadastrées comme suit correspondant aux jardins familiaux :

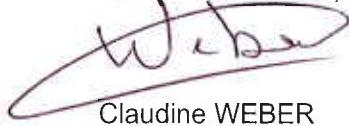
- Section 46 n°1160 avec 7 ares et 93 centiares
 - Section 46 n°1161 avec 3 ares et 49 centiares

telles qu'identifiées sur le plan parcellaire ci-dessus,

- **Autorise** M. le Maire ou son représentant à signer les actes d'acquisition à l'euro symbolique des parcelles de la SERS, pour la commune de Vendenheim, telles que détaillées ci-dessus, ainsi que tout acte ou document concourant à l'exécution de la présente délibération.

Vendenheim, le 29 janvier 2026

Secrétaire de séance,


Claudine WEBER

Le Maire,


Philippe PFRIMMER



Département
du BAS-RHIN

COMMUNE DE VENDENHEIM

Nombre de
Conseillers élus

29

Conseillers
en fonction

29

Conseillers
présents

24

D26 01 26-07

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal convoqué régulièrement le 16 janvier 2026

Séance 26 janvier 2026

Sous la présidence du Maire, M. Philippe PFRIMMER

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux suivants :

Pierre SCHWARTZ - Guy JUNG - Claudine WEBER – Michel DENEUX – Jean-Pierre LE LOUP - Valérie MUSSO – Véronique ESCHBACH – Philippe MEDER – Marie-Odile KRIEGEL – Monique SIFFERT - Nathalie HALTER – Raymond FEUCHT – Christine HEPP – Christophe CHARLIER - Sandrine KUNTZMANN – Christophe HAREAU – Marc KLUGHERTZ – Nathalie SPANO – Cédric SCHAULY – Thierry NOVAIS – Elisabeth HAMON – Denis SCHAEFFER – Muriel UGUET

Etaient absents avec procuration :

Cathie GNEITING donne procuration à Philippe PFRIMMER

Caroline KIM donne procuration à Claudine WEBER

Lionel BRECKLE donne procuration à Pierre SCHWARTZ

Adrien ACQUAFRESCA donne procuration à Guy JUNG

Etait absente sans procuration :

Anne DEMELT

Secrétaire de séance : Claudine WEBER

Autorisation donnée à l'EPF d'acquérir le bien situé 19 rue Jean Holweg

M. le Maire présente le point.

La Commune a inscrit dans le PLUi un emplacement réservé de mixité sociale à l'angle des rues (ERMS) Jean Holweg et Jeanne d'Arc.

L'objectif de cet emplacement, idéalement situé en plein centre, face à la mairie et au Diapason est la création, à terme, d'un ensemble foncier constitué de commerces, de services et de logements.

Cet ERMS couvre une superficie de 31,67 ares sur les 4 parcelles ci-dessous.

Section	Parcelle	Lieudit - Adresse	Superficie
38	384	26 rue Jeanne d'Arc	6,84
38	389	28 rue Jeanne d'Arc	10,58
38	429	19 rue Holweg	6,87
38	431	21 rue Holweg	7,38
SUPERFICIE TOTALE			31,67

Les acquisitions de ces biens représenteraient une charge financière trop lourde et trop longue avant la réalisation du projet si la Commune devait les assumer seule.

C'est pour cette raison que le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer une convention avec l'Etablissement Public Foncier d'Alsace (EPF) par délibération du 25 septembre 2023.

L'EPF a pour mission d'assurer un portage foncier temporaire pour aider les communes à réaliser ce type de projets.

Dans le cadre de ce projet, l'EPF a déjà acquis la parcelle située au 28 rue Jeanne d'Arc.

L'objet de la présente délibération est d'autoriser l'EPF à acquérir le bien situé au 19 rue Jean Holweg et d'autoriser M. le Maire à signer tout document en lien avec la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 324-1 et suivants et R. 324-1 et suivants du Code de l'urbanisme relatifs aux établissements publics fonciers locaux,

Vu les statuts de l'EPF d'Alsace du 14 janvier 2025,

Vu le règlement intérieur de l'EPF d'Alsace du 11 décembre 2024,

Vu le courrier de sollicitation adressé par la commune de Vendenheim le 7 juin 2023,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 septembre 2023, portant acceptation des modalités d'intervention et de portage de l'Etablissement Public Foncier d'Alsace (EPF d'Alsace) pour l'acquisition d'un ensemble constitué des quatre biens immobiliers dont le cadre d'un ERMS,

Vu la convention pour portage foncier signée le 30 octobre 2023 entre la Commune de Vendenheim et l'EPF d'Alsace, pour une durée de 10 ans, fixant les modalités d'intervention, de portage et de restitution du bien,

Vu la signature de l'acte d'acquisition du bien sis au 28 rue Jeanne d'Arc, 67550 Vendenheim, du 19 décembre 2023,

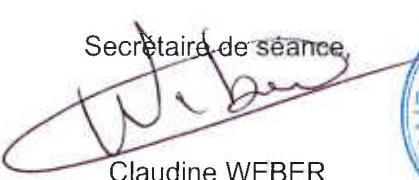
Vu l'avis rendu par les services des domaines sur la valeur vénale du bien n°2025-67506-57174 du 17 octobre 2025, concernant le bien sis 19 rue Holweg,

Vu la délibération n°2025/114 de l'EPF Alsace du 10 décembre 2025, donnant son accord financier pour l'acquisition pour le compte de la commune de Vendenheim, de la parcelle cadastrée section 38 n°429/140, d'une superficie de 6,87 ares, pour un montant total de

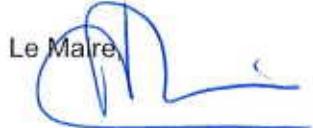
324.474,27 €, sous réserve d'une délibération de l'EMS et de la commune de Vendenheim en ce sens

- **Décide** de demander à l'EPF d'Alsace d'acquérir et de porter, dans le cadre de la convention de portage signée le 30 octobre 2023, le bien situé à Vendenheim, 19 rue Holweg, figurant au cadastre sous-section 38 numéros 429/140, d'une superficie totale de 6,87 ares au prix total de 324.474,27 €.
- **Précise** que le bien correspond à une maison d'habitation occupée (bail d'habitation en cours) et permettra par une maîtrise foncière publique, l'aménagement futur d'un ensemble foncier constitué de commerces, de services et de logements (avec les dernières acquisitions restantes).
- **Autorise** M. le Maire ou son représentant à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

Vendenheim, le 29 janvier 2026


Secrétaire de séance
Claudine WEBER


MAIRIE DE VENDENHEIM
LE BASSIN
DU RHÔNE
ET
DU RHIN


Le Maire
Philippe PFRIMMER

Département
du BAS-RHIN

COMMUNE DE VENDENHEIM

Nombre de
Conseillers élus
29

Conseillers
en fonction
29

Conseillers
présents
24
D26 01 26-08

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal convoqué régulièrement le 16 janvier 2026

Séance 26 janvier 2026

Sous la présidence du Maire, M. Philippe PFRIMMER

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux suivants :

Pierre SCHWARTZ - Guy JUNG - Claudine WEBER - Michel DENEUX - Jean-Pierre LE LOUP
- Valérie MUSSO - Véronique ESCHBACH - Philippe MEDER - Marie-Odile KRIEGEL -
Monique SIFFERT - Nathalie HALTER - Raymond FEUCHT - Christine HEPP - Christophe
CHARLIER - Sandrine KUNTZMANN - Christophe HAREAU - Marc KLUGHERTZ - Nathalie
SPANO - Cédric SCHAULY - Thierry NOVAIS - Elisabeth HAMON - Denis SCHAEFFER -
Muriel UGUET

Etaient absents avec procuration :

Cathie GNEITING donne procuration à Philippe PFRIMMER
Caroline KIM donne procuration à Claudine WEBER
Lionel BRECKLE donne procuration à Pierre SCHWARTZ
Adrien ACQUAFRESCA donne procuration à Guy JUNG

Etait absente sans procuration :

Anne DEMELT

Secrétaire de séance : Claudine WEBER

Projets de l'Eurométropole sur l'espace public : avis sur le programme 2026

M. le Maire présente le point.

L'Eurométropole élabore en lien avec les élus municipaux un programme pluriannuel de voirie qui permet d'organiser les opérations importantes dans une vision globale et de mieux maîtriser l'enveloppe financière allouée à chaque commune.

La programmation actuelle concerne la période 2022/2027. Toutefois, chaque année fait l'objet d'une actualisation du programme car pour certaines opérations, la concertation ou encore les études de détail ont entraîné la nécessité de modifier la conception initiale des projets et donc de changer les éléments de programme, le coût d'objectif, les emprises, etc.

Par ailleurs, d'autres opérations peuvent devenir prioritaires suite à la connaissance de problèmes de sécurité, à la dégradation de l'état d'entretien des équipements ou à l'obligation d'accompagner des projets initiés par d'autres maîtres d'ouvrage.

Pour Vendenheim, les opérations du programme retenues pour l'année 2026 représentent un budget de 875 000 € TTC et sont détaillées ci-dessous :

- 650 000 € pour la passerelle sur l'écluse 48,
- 150 000 € pour l'allée de l'écoparc Rhénan,
- 50 000 € pour sécuriser l'intersection et le contre sens cyclable de la rue Blaise Pascal,
- 25 000 € pour le lotissement Muehlbaechel (accès chemin du ruisseau et rue du Général Leclerc).

Il est précisé que la présente délibération n'inclut pas les interventions ponctuelles de proximité et d'urgence liées à la mise en sécurité qui sont réalisées tout au long de l'année.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à l'actualisation 2026 du programme de voirie de la commune de Vendenheim.

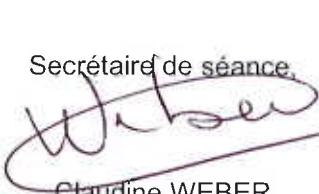
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

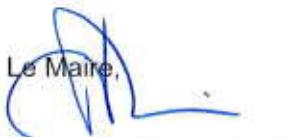
Vu le tableau détaillant la liste des opérations du programme 2026 pour la commune de Vendenheim,

Vu l'article L.5211-57 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- **Emet un avis favorable** au programme 2026 des projets de voirie de l'EMS concernant la commune de Vendenheim tel qu'annexé à la présente.

Vendenheim, le 29 janvier 2026


Secrétaire de séance,
Claudine WEBER


Le Maire,
Philippe PFRIMMER



Département
du BAS-RHIN

COMMUNE DE VENDENHEIM

Nombre de
Conseillers élus
29

Conseillers
en fonction
29

Conseillers
présents
24

D26 01 26-09

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal convoqué régulièrement le 16 janvier 2026

Séance 26 janvier 2026

Sous la présidence du Maire, M. Philippe PFRIMMER

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux suivants :

Pierre SCHWARTZ - Guy JUNG - Claudine WEBER - Michel DENEUX - Jean-Pierre LE LOUP - Valérie MUSSO - Véronique ESCHBACH - Philippe MEDER - Marie-Odile KRIEGEL - Monique SIFFERT - Nathalie HALTER - Raymond FEUCHT - Christine HEPP - Christophe CHARLIER - Sandrine KUNTZMANN - Christophe HAREAU - Marc KLUGHERTZ - Nathalie SPANO - Cédric SCHAULY - Thierry NOVAIS - Elisabeth HAMON - Denis SCHAEFFER - Muriel UGUET

Etaient absents avec procuration :

Cathie GNEITING donne procuration à Philippe PFRIMMER

Caroline KIM donne procuration à Claudine WEBER

Lionel BRECKLE donne procuration à Pierre SCHWARTZ

Adrien ACQUAFRESCA donne procuration à Guy JUNG

Etais absente sans procuration :

Anne DEMELT

Secrétaire de séance : Claudine WEBER

Mise à disposition d'un agent du Centre Intercommunal d'Action Sociale à la commune de Vendenheim

M. le Maire présente le point.

Dans le cadre de ses besoins en ressources humaines, la Commune a publié récemment une annonce pour recruter un responsable financier. Malheureusement, aucune candidature n'a parfaitement répondu aux attentes.

Une solution intermédiaire a pu être trouvée via la mise à disposition d'un agent, actuellement employé au Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) des communes d'Eckwersheim, Lampertheim, Mundolsheim et Vendenheim à temps complet.

Cet agent effectuerait 21 heures hebdomadaires (soit 60 % d'un temps complet) à la commune de Vendenheim et conserverait un volume horaire de 14 heures au CIAS. Les heures effectuées à la Commune feront l'objet d'une refacturation au prorata du temps de travail.

Les modalités d'organisation du travail et de refacturation sont précisées dans la convention jointe en annexe de la présente délibération.

Il est précisé que la présente convention devrait débuter le 1^{er} février 2026 pour une durée de 3 mois renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 3 ans.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver le principe de la mise à disposition d'un agent du CIAS à la commune de Vendenheim pour un volume horaire de 21 heures hebdomadaires et d'autoriser M. le Maire à signer la convention y afférent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L512-6 à 512-9 et L512-12 à 512-15,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu la convention jointe en annexe,

Vu la délibération concordante du CIAS du 22 janvier 2026,

CONSIDERANT la nécessité de recruter un responsable financier,

CONSIDERANT qu'aucune candidature n'a été retenue à l'issue de la durée de publication de l'offre d'emploi,

CONSIDERANT les échanges avec les représentants du CIAS,

- **Validé** le principe d'une mise à disposition d'un agent du CIAS au profit de la commune de Vendenheim pour un volume horaire de 21 heures hebdomadaires,
- **Précise** que la convention jointe en annexe sera signée par un adjoint au Maire compte tenu de sa qualité de Président du CIAS,
- **Autorise** l'adjoint au Maire désigné à signer tout autre document ou avenant concourant à la mise en œuvre de la présente délibération.

Vendenheim, le 29 janvier 2026

Secrétaire de séance,


Claudine WEBER



Le Maire


Philippe PFRIMMER